

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA SARTHE**

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Le Mans le 15 février 2018

**COMMUNIQUÉ**

La direction départementale des Finances publiques de la Sarthe informe de la création, le 1er mars prochain, **d'un service départemental de l'enregistrement** qui sera l'interlocuteur privilégié des notaires, des particuliers ou des entreprises pour l'enregistrement de certains actes (déclarations de succession, donations, actes des sociétés...).

La mission de l'enregistrement, jusqu'à présent assurée dans la Sarthe par le service des impôts des entreprises du Mans Nord-Est, sera rattaché à ce nouveau service, qui est situé à la même adresse.

Les coordonnées complètes sont les suivantes :

**Service départemental de l'enregistrement (SDE)**

Centre des Finances publiques  
33, avenue du Général de Gaulle  
72038 LE MANS Cedex 9

Adresse mail : [sde.le-mans@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sde.le-mans@dgfip.finances.gouv.fr)

Accueil téléphonique : 02 43 83 82 75

**Horaires d'ouverture au public :**

du lundi au vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-16h00

Le service de l'enregistrement sera fermé au public (accueil physique et téléphonique) le mercredi 28 février, le jeudi 1<sup>er</sup> et le vendredi 2 mars 2018 pour finaliser son installation.

Par ailleurs, afin de faciliter cette mise en place, la période comprise entre le 15 février et le 10 mars 2018 sera réservée aux seuls dépôts d'actes présentant un caractère urgent.